

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 36

**Objet : Signature de la
Convention Territoriale Globale
2026-2030 avec la Caisse
d'Allocations Familiales des
AHP**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La CTG devient le cadre contractuel de référence des relations entre les CAF et les collectivités territoriales. Elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec les collectivités et d'organiser concrètement l'offre globale de service des CAF de manière structurée et priorisée.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'un accord-cadre, sur une période de cinq ans.

La trajectoire d'élaboration de la convention a constitué en un diagnostic quantitatif, qui ont donné lieu à des préconisations et un plan d'action avant d'aboutir à la formalisation du document final. La CTG est ainsi basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé et sur une concertation des partenaires signataires.

Les enjeux de la Convention Territoriale Globale

- Identifier les besoins prioritaires du territoire
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et les actions concrètes à mettre en œuvre
- Optimiser ou développer l'offre existante
- Allouer des financements appelés « bonus territoire » aux communes signataires.

Le périmètre de la Convention Territoriale Globale

Les thématiques traitées au titre de la CTG sont les suivantes :

- La coordination CTG
- Animation de la vie sociale
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Accompagnement de la parentalité
- Accès aux droits et inclusion
- Logement

En abordant l'ensemble des champs sur lesquels la Caisse d'Allocations Familiales intervient, la CTG incite chacun des acteurs à revisiter l'ensemble des interventions et des moyens mobilisés sur le territoire dans une approche globale et transversale.

Ce projet social de territoire concerne les secteurs d'intervention cités précédemment en lien avec les compétences de la Caf et mobilise différents acteurs de nos collectivités. Les champs d'intervention, communs avec ceux de la Caf, permettent de mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants et des familles.

La cosignature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 par les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Aiglun, Le Brusquet, Digne-les-Bains, Les Mées, Malijai, Volonne, L'Escale, Peyruis et Seyne s'inscrit dans une démarche concertée de développement social local, portée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Par ailleurs, la signature de cette convention ouvre la possibilité pour les communes signataires de bénéficier, directement ou indirectement, des bonus territoire attribués par la CAF, favorisant ainsi la mise en œuvre et le financement d'actions locales en cohérence avec le projet social de territoire.

La Convention Territoriale Globale est annexée à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver la démarche partenariale de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence et Provence Alpes Agglomération.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale, jointe en annexe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Michel BLANC

PUBLIE LE :

11 MARS 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-36_04032026

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-36_04032026